



(Extrait du compte-rendu de notre Assemblée Générale du 9 août 2010)

RAPPORT ENTRETIENS EN MAIRIE

Pierre HEUMEL Directeur de Cabinet le 5 août
Daniel FASQUELLE Maire le 6 août à 18h, assisté de :
Pierre HEUMEL Directeur de Cabinet
Jean-René DELCROIX Directeur des Services Techniques

La Plage

Les cabines de plage ne sont pas toujours accessibles aux locataires, des touristes s'installant à leurs pieds. La « Commission de Plage » établira une « Servitude de passage » pour éviter les conflits sur place, celle-ci étant affichée en termes clairs.

L'idée de création d'un patio dédié aux sports de plage (entre autres Volley) sera examinée par l'Adjoint M. CALOIN, auquel nous avons demandé un rendez-vous, ... en attente de réponse.

Pour les tournois se prolongeant en Nocturne, toutes instructions utiles ont été délivrées par le Maire, via son Directeur des Services Techniques, afin d'assurer l'ouverture des toilettes et éviter les dérives et désagréments rencontrés par les utilisateurs des cabines. Les clés seront confiées aux organisateurs qui assureront la fermeture. A suivre et à confirmer.

Pour les jeux de ballon, les arrêtés existent et sont affichés. A vérifier tant au niveau de cet affichage que de la bonne application.

Pour les chiens sur la plage, les panneaux sont explicites. Les CRS MNS, comme les 2 gardes champêtres, sont habilités à intervenir. Invitation à remonter, puis verbalisation si refus d'obtempérer. Le problème demeure pour les périodes hors juillet-août. Nous demandons d'habiliter les autres corps de métier pour assurer sécurité et propreté à ce niveau.

Torses nus en « remontée de plage » : l'arrêté existe également, mais il importe d'assurer une signalétique simple et compréhensible par tous (y compris les étrangers). L'exemple de Cabourg est donné à ce sujet. Le Maire a donné des instructions pour le rappel à l'ordre, puis verbalisation si nécessaire, par les gardes urbains.

La pratique du Kitesurf est parfaitement réglementée : Non en zone de baignade surveillée, Oui au Nord et au Sud, ainsi qu'au-delà de la zone précitée, matérialisée par les bouées.

Pour le cerf-volant, la municipalité ne sait pas, doit se renseigner et mener une réflexion. Nous avons souligné les mesures prises à Berck, car cette pratique intéressante peut provoquer des accidents.

Front de Mer

Le Maire souligne l'intérêt, pour lui, d'une « coexistence » entre piétons, 2 roues et autos sur le front de mer. Il étend « végétaliser et animer » avec un cahier des charges à élaborer pour l'automne. La proposition consiste notamment à contractualiser sur plusieurs années et permettre ainsi des amortissements, sur plusieurs années, pour les signataires. Chacun pourrait se voir proposer une thématique différente afin d'assurer cette animation dans ses installations.

Les Dunes

Sur demande d'adhérents, nous avons évoqué le risque sanitaire possible en cas de morsure, notamment d'enfant. La Municipalité fait ressortir le faible risque, ces animaux se déplaçant plutôt la nuit ainsi que leur peur de l'homme. Elle souligne que dans cette tranche horaire, il s'agit éventuellement d'une « circulation de population interlope ». Il nous est demandé si nous avons des idées pour traiter cette question ; au travail !

Les pigeons

Nous avons souligné notre irritation de ne pas voir évoluer cette question ... un an plus tard, alors que le Maire a pris un engagement, confirmé en Réunion Publique. Un arrêté de juillet 2003, complété le 01/07/2008, définit certains comportements exclus (nourrir). Nous avons en son temps remis un dossier assez complet sur les différentes modalités de traitement. Nous sommes convenus que « proposer un alignement de fusils pour la chasse aux pigeons » ne représentait pas obligatoirement la meilleure solution. Encore faut-il que la Mairie s'en occupe concrètement. De nouvelles directives ont été données devant nous, avec appel à l'externe et une campagne cet automne. A suivre !

Terrasses de café

La procédure est claire :

Demande administrative en Mairie

Règlement de redevance à la Collectivité

Obligation légale de laisser un passage de 1,40 m (*citation* : « *ils se démerdent* » !)

Si non respect → 1^{er} avertissement → 2^{ème} avertissement → Verbalisation → Retrait autorisation

A suivre ... il y a du travail à faire

Nuisances sonores

La Sous-Préfecture est très vigilante sur le sujet, ainsi que le Commissariat. Aujourd'hui, nous sommes, d'après la Municipalité, dans une « situation intermédiaire ». Explication de texte : plusieurs bars, cafés ou autres ont sollicité une autorisation d'ambiance musicale, ce qui impose le dépôt de dossier et une validation. La Préfecture s'était engagée à examiner les dossiers sous le délai d'un mois, mais au bout de trois mois ... l'examen est toujours en cours ! Des autorisations provisoires sont donc données.

L'arrêté Préfectoral du 26/03/2010 autorise une fermeture à 2h du matin, sauf en semaine. Le Maire souligne que les bars gagnent de l'argent ... au-delà.

Cela doit s'accompagner par l'appel à un organisme agréé de Sécurité, avec un vigile à l'entrée, formé au niveau « physiologie ».

Elles sont contraintes à une isolation phonique et à un « limiteur de son », les contrôles s'effectuant par un organisme agréé indépendant.

Les boîtes de nuit peuvent avoir une autorisation d'ouverture jusque 7 h du matin, mais avec le respect de la règle « Zéro alcool à partir de 5h30 ».

Le problème des nuisances phoniques, sous réserve d'une bonne application des règles et de ... l'absence d'ouverture des portes ... ne devrait donc pas se poser. Il n'en va pas de même en ce qui concerne les attroupements (pour fumer) et les déplacements groupés au retour.

Sécurité

Nous avons attiré l'attention avec force sur cette question qui comporte plusieurs volets. Pratiquement tous les habitants ressentent un manque de sécurité grandissant : dégradations de toutes natures, agressions, tapage nocturne, invectives, ... De même, l'évolution de la population fréquentant la Côte d'Opale traduit une insécurité grandissante. Toutes les couches sociales de notre environnement en ressentent les effets, y compris en journée.

Au niveau Commissariat, la Municipalité estime l'effectif policier suffisant. C'est au niveau de la répartition dans l'espace temps qu'il convient de revoir l'organisation.

Les rondes effectuées permettent de savoir si les règles sont respectées. En cas de manquement, des signalements sont prononcés. En cas de récidive, la Préfecture est en mesure de prononcer des fermetures. La rigueur serait la règle.

En ce qui concerne les CRS, les effectifs sont, dans l'immédiat, maintenus. Le Maire estime qu'ils seront supprimés à moyen terme pour les recentrer sur leurs missions originelles.

Aujourd'hui, il nous est signalé qu'ils sont bien présents ... dans leurs fourgons. Lundi, à 1h, 10 agents dans chacun des 2 véhicules à l'arrêt rue St Jean! Ils ne circulent pas assez et le Commissaire s'est engagé à régler la question. Ils doivent « avoir l'œil » pour, en fonction de l'état des personnes circulant à une heure avancée, anticiper les difficultés de comportement prévisibles.

Un Monsieur Sécurité – Coordinateur CLSPD (Conseil Local de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance) doit prendre ses fonctions le 16 août 2010. Il assurera les liens avec la Police et la bonne mobilisation des moyens. Par ailleurs, il coordonnera les activités des « 3 corps » en exercice sur Le Touquet : Gardes champêtres, gardes urbains, ASVP, toujours sous la coupe de 3 responsables différents !

Actuellement, deux équipes de deux agents de Sécurité Privée assument le contrôle du parking St Jean et des cabines. Nous avons, hélas, confirmation de leurs limites, ne pouvant être habilités à intervenir, alors que ... les délinquants en sont parfaitement informés.

Organisme de Concertation

Le Maire se refuse aujourd'hui clairement à donner suite à notre demande de création d'un organisme consultatif qui soit force de proposition après étude des dossiers. Il estime que ce travail est assuré par les multiples Commissions existantes.

Nous avons réfuté ses propos, eu égard aux personnes cooptées à ce niveau et maintenu notre demande qui comporte une triple entrée : représentants Elus, représentants de professionnels selon le domaine étudié, représentants Associatifs nommés par leurs pairs après candidatures. C'est le seul moyen de recourir à des personnes n'ayant aucun intérêt personnel dans la suite des dossiers, mais suffisamment motivées dans le seul intérêt de leur ville et de leur Région. Pourquoi le Maire ne le comprend-il pas ou ... le perçoit-il trop bien ?

Nous avons démontré que de nombreuses erreurs, coûteuses pour nos Concitoyens, seraient évitées. Combien de sottises devront-nous encore supporter ?

Fleurissement

Le Maire estime qu'il est exceptionnel et « il reçoit » de nombreuses marques de satisfactions. Cela dit, et en mode de confirmation, il s'est retourné vers son proche environnement ! Nous avons fait remarquer que, bien évidemment, la Mairie était « soignée ».

Nous l'avons invité à plus de modestie, à regarder d'autres villes de proximité, qui offrent des caractéristiques d'un niveau au moins équivalent. L'autosatisfaction n'est guère de mise.

Nous avons souligné l'état désespérant des pelouses, notamment en proximité de la mer. Le spectacle incite au départ plutôt qu'au maintien. Il nous indique avoir reçu des félicitations, en regard des régions où l'eau manque estimant que nous serions malvenus d'arroser sans vergogne ! Notre suggestion de création de réservoirs enterrés pour la récupération d'eau de pluie (à partir de toutes les surfaces d'immeubles du front de mer a conduit à la réflexion "On ne peut s'appuyer sur le Grenelle de l'Environnement d'un côté et en faire fi de l'autre côté".

La question des dégradations au petit matin a été de nouveau évoquée.

Contentieux immobilier au Polo

Le problème a été abordé par nos soins sur le triple aspect des propriétaires qui en subissent les incidences, de la légalité des projets et des incidences pour les contribuables. Le Maire déplore l'action du GDEAM qui n'a rien dit ni rien fait à l'origine du dossier, qui se manifeste en fin de parcours en déposant des recours alors que toute la chaîne d'instruction des dossiers a été respectée.

Nous avons trouvé que ce dossier avait été une fois encore mal instruit et mal défendu, et que cela se traduisait par des difficultés majeures pour les personnes touchées, quelle que soit leur situation sociale. En final, et au-delà des accédants touchés par cette situation, ce sont tous les contribuables qui vont payer la note, comme pour Pierre et Vacances.

Le Maire, à ce niveau, estime que les Touquettois n'ont pas à s'inquiéter et que ce dossier n'a rien à voir, dans sa gestion, avec celui de Pierre et Vacances. En effet, la « Chaîne et le Contentieux en responsabilité » se déclinent pour lui en plusieurs niveaux :

- les propriétaires n'ont pas affiché les permis
- les agents immobiliers n'ont pas joué leur rôle d'information et d'alerte
- dito pour les notaires
- la responsabilité de l'aménageur et du lotisseur est engagée
- la ville est bien entendu concernée, mais sous le couvert des accords donnés par l'Etat ; si donc sa responsabilité venait à être retenue, elle serait « minime » et de faible coût.

Une audience interviendra en octobre et la décision devrait tomber en fin d'année.

Les Communications

Nous avons informé le Maire de notre démarche en vue de travailler, en inter associations, sur la question des Communications : rail, route, Internet.

Cette question est fondamentale dans la gestion économique de la Cote d'Opale et a une incidence directe sur la valeur des biens et du patrimoine.

En ce qui concerne le rail, si l'on peut se féliciter de l'amélioration sensible dans la desserte de la Métropole Lilloise et de voir retenue l'électrification jusque Rang du Fliers, les liaisons vers Paris restent problématiques. Rien ne bouge en effet entre Rang et Amiens, la Picardie restant sourde à cette demande ... qui ne profiterait qu'au Nord Pas de Calais ! N'y a-t-il aucun Responsable qui tranche au niveau supérieur ?

Pire, il est à craindre de devoir à l'avenir passer par Lille pour rejoindre Paris, avec un gain ... d'une dizaine de minutes mais avec un coût deux fois supérieur (double de km). Nous avons remis un article de La Voix du Nord en date du 2 juillet 2010 concernant les locomotives bi-mode qui éviteraient le changement de machine en gare d'Amiens.

Le Maire souligne l'accord entre la SNCF et l'Etat dans le cadre du schéma des infrastructures de Transport (lignes Paris-Calais-Fréthun et Paris-Le Havre).

Nous avons confirmé que, pour nous, l'inscription dans les projets était intéressante, mais que nous attendions les confirmations sur le terrain. Combien de Lois par exemple, restent sans décrets d'application ? Qu'en sera-t-il du « Grenelle II » ?

Impôts Locaux

Nous avons renouvelé notre demande de rencontre de travail en vue de l'élaboration d'un plan pluriannuel de baisse des Impôts Locaux.

Le Maire conteste les chiffres, ou à tout le moins, leur interprétation, de l'INSEE. Le Touquet est à part en regard de sa population officielle et fictive (tourisme).

Si le Directeur de Cabinet nous avait proposé de formuler des idées d'économies à réaliser, le Maire semble camper sur ses positions. Il a, à l'époque de son prédécesseur au fauteuil majoral et contre son gré, maintenu la pression fiscale et continue à le faire. Les installations du Touquet, et son standing, justifient le montant des impôts qui sont, de son point de vue, très raisonnables.

Nous avons contesté cette analyse et reprendrons, sous une autre forme, l'analyse des chiffres officiels.

Le Collectif Citoyen, tout au long des entretiens, a accepté le débat et montré ses points de désaccords, tout comme de ses accords. Il reste aux habitants, du Touquet mais aussi de la Communauté de Communes, à manifester leurs positions, à faire connaître leurs propositions, pour nous aider dans ces démarches longues et difficiles. Une chose est sûre, nous poursuivrons, de façon totalement désintéressée, pour apporter notre contribution au maintien de la qualité de notre environnement, ce à tous les niveaux.

Rapport de la Cour des Comptes

L'Association dispose du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Elle le tient à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance. De nombreuses anomalies ont été détectées. Par ailleurs, l'AG est outrée de l'indemnité de départ octroyée à l'ancien directeur de l'Office du Tourisme : 70.000 euros, en contrepartie d'une « renonciation à toute action prud'homale ». Elle s'interroge sur les actions à mener car ce directeur avait reçu une lettre de licenciement confortée sur des « fautes lourdes » commises. Qu'en aurait-il été pour des « subalternes » ?

Aménagements « nouveau siècle » et cœur de ville

L'Assemblée est saisie de deux projets de construction :

Résidence Services à l'aéroport : ce projet suscite de nombreuses réactions dans la ville. Un membre de l'Association ASFD nous a sollicité à cet effet, son Association n'ayant a priori pas de capacité à intervenir en regard de ses statuts ! Il est rappelé que des projets existaient sur ce site et des marchés passés. On risque de fait de se retrouver avec de nouveaux recours, dont celui de l'opérateur choisi : M. FERRE, avec des coûts à supporter par la collectivité publique, donc une incidence directe sur les contribuables Touquettois.

Espace commercial « Fleur de Thé » avenue Saint Jean : ce projet dénaturera totalement l'accès au cœur de la principale artère commerciale rue Saint Jean. Elle amputera cette ouverture verte et s'accompagnera d'abattage d'arbres intéressants. Un tel projet n'aurait jamais dû voir le jour, d'autant que la ville ne manque pas de restaurants, dont certains menacent de fermer prochainement, faute d'un minimum de rentabilité. Le Conseil d'Administration est chargé d'examiner les dispositions à retenir.

Zone 20 et Zone 30

La compréhension de la signalétique mise en place est délicate et chacun s'y perd ! Est évoquée la question des circulations 2 roues en sens inverse de la circulation des voitures et sa dangerosité. Il est vrai que "l'ordre" - arrêté du 13 avril 2010 instaurant la zone 20km/h et le "contre-ordre" - arrêté du 3 mai 2010 interdisant le roulage des 2 roues en double sens dans cette même zone, font désordre !

Jean-Claude NEBOUT, Président